

Capacité en droit

Perpignan et Narbonne

LIVRET DES ÉTUDES Année 2026 – 2027

CERTIFICAT DE CAPACITÉ EN DROIT

Responsable pédagogique :

Dominique SISTACH

sistach@univ-perp.fr

Vos contacts administratifs et pédagogiques :

Secrétariat :

Régine MOLINER :

regine.moliner@univ-perp.fr ou dep-droit@univ-perp.fr

Tél. 04.68.66.21.69

Formation Continue et Alternance (SFCA)

sfc.capa@univ-perp.fr

Le certificat de capacité en droit, c'est :

- Une *qualification juridique diplômante*, diplôme universitaire national ouvert sur le monde du travail et les concours administratifs ;
- Une *promotion sociale* et une seconde chance ;
- Un *tremplin pour la réussite à l'Université*, avec ou sans le baccalauréat ;
- Une *formation compatible avec une activité salariée ou d'autres études*.

Le certificat de capacité en droit peut déboucher sur :

- Les concours de la fonction publique (la capacité est généralement admise en équivalence du baccalauréat pour l'accès aux concours administratifs de catégorie B) ;
- Un emploi de collaborateur dans des professions juridiques, les assurances, les agences immobilières ou dans les services juridiques des entreprises.
- Une poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur

Cette formation qualifiante est dispensée à Perpignan et sur le site de Narbonne sur une année, en cours du soir de 18h à 20h.

Les cours sont dispensés en visioconférence. Une semaine sur deux, l'enseignant sera en présentiel sur le site de Perpignan et sur le site de Narbonne.

Quatre étudiants référents volontaires seront responsables du fonctionnement de la visioconférence sur le site distant.

La formation a une capacité d'accueil limitée.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS DE LA CAPACITÉ EN DROIT

CAPACITE 1 (Semestre 1)	CM	TD
Droit privé		
Droit civil 1 (droit des personnes et droit de la famille)	20	
Introduction au droit privé	20	
Sous-total	40	
Droit public		
Droit constitutionnel	20	
Introduction au droit public	20	
Introduction au droit de l'Union Européenne et au droit International	20	
Sous-total	60	
Compétences transverses		
Méthodologie juridique	10	
Sous-total	10	
Total Semestre 1	110	

CAPACITE 2 (Semestre 2)	CM	TD
Droit privé		
Droit civil 2 (droit des contrats et droit de la responsabilité)	20	
Droit pénal général	20	
Droit du travail	20	
Sous-total	60	
Droit public		
Droit administratif	20	
Droit des collectivités territoriales	20	
Sous-total	40	
Compétences transverses		
Méthodologie juridique	10	
Sous-total	10	
Total Semestre 2	110	

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ EN DROIT

I. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les études en vue du certificat de capacité en droit durent une année, réparties en deux semestres : la capacité 1 au premier semestre, la capacité 2 au second semestre.

A l'expiration de chacun des deux semestres, les étudiants sont tenus de satisfaire à un examen dans les conditions fixées ci-dessous.

La réussite aux examens du premier semestre au titre de la capacité 1 autorise la poursuite en capacité 2.

Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen, les aspirants au certificat de capacité en droit, doivent être âgés de dix-sept ans accomplis au 1^{er} novembre de l'année de leur première inscription. L'inscription ne confère pas le statut d'étudiant.

II. – EXAMENS

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées au titre de chacun des semestres. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors de ces deux sessions.

Pour chaque examen, une épreuve écrite. Chaque épreuve écrite dure 2 heures. Sauf organisation d'une épreuve orale à la demande de l'enseignant et avec l'accord du responsable pédagogique.

Les enseignements sont complétés par un stage d'initiation professionnelle de deux semaines ou par un projet de mémoire dirigé par un enseignant.

La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20.

Le candidat ajourné à la première session conserve la ou les notes supérieures ou égales à 10 pour la seconde session. Le redoublement est autorisé. L'étudiant peut conserver le bénéfice des notes au-dessus ou égale à 10/20 en cas de redoublement. Après quatre échecs à un même examen, le candidat ne peut plus être admis à se présenter à cet examen.

Le Certificat de capacité en droit est conféré après le succès aux examens de chacun des semestres.

Les mentions sont ainsi accordées :

« Passable », lorsque le candidat a obtenu une moyenne aux deux séries d'examens semestriels, au moins égale à 10/20 et inférieure à 12/20 ;

« Assez-Bien », lorsque le candidat a obtenu une moyenne aux deux séries d'examens semestriels, entre 12/20 et 14/20 ;

« Bien », lorsque le candidat a obtenu une moyenne aux deux séries d'examens semestriels, entre 14/20 et 16/20 ;

« Très-Bien », lorsque le candidat a obtenu une moyenne aux deux séries d'examens semestriels, au moins égale à 16/20 ;

La capacité en droit donne accès, à l'Université de Perpignan Via Domitia :

- à la 1^{ère} année de Licence en Droit et à la 1^{ère} année de Licence AES (Administration économique et sociale)
: candidatures via Parcoursup ;
- à la 2^{ème} année de Licence en Droit pour les étudiants ayant obtenu au moins une note de 15/20 à leur capacité.
- à la 1^{ère} année de B.U.T. Carrières Juridiques, sur examen du dossier et sous réserve de l'obtention d'une moyenne au moins égale à 12/20 à l'ensemble des deux examens.

DESCRIPTIF INDICATIF DES ENSEIGNEMENTS DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ EN DROIT

— Premier semestre —

Droit privé

Droit civil 1 (droit des personnes et droit de la famille)

Le cours sera consacré au droit des personnes et au droit de la famille.

Le droit des personnes est l'étude des personnes, physiques et morales, en tant que sujets de droit. Les règles relatives à la personnalité juridique seront abordées, ainsi que, pour les personnes physiques, celles relatives à la capacité juridique, à l'état civil, et aux droits de la personnalité.

Le droit de la famille a pour objet l'étude des différentes formes de couples (mariage, PACS et concubinage), ainsi que les liens de filiations et les effets juridiques de l'établissement de ce lien (l'autorité parentale, l'obligation familiale alimentaire).

Introduction au droit privé

Le cours de droit privé est consacré à l'ensemble des règles qui gouvernent les rapports entre particuliers (personnes privées physiques ou personnes morales).

Droit public

Droit Constitutionnel

L'étude du droit constitutionnel présente les fondements juridiques de l'Etat, et notamment par sa norme fondamentale, la Constitution. Il s'agit de connaître les caractéristiques des institutions de la Vème République et ses normes fondatrices, comme la séparation des pouvoirs et ses rôles respectifs.

Introduction au droit public

L'étude du droit public est consacrée à l'ensemble du droit des relations des particuliers avec des autorités politiques, administratives ou juridictionnelles de l'État. Droit d'exception ou en dérogation avec les règles communes, le droit public exprime la puissance juridique de l'institution républicaine.

Introduction au droit de l'Union Européenne et au droit International

Le droit européen s'applique aux Etats membres de l'UE ainsi qu'aux institutions de l'Union. Il comprend des catégories particulières des normes, comme les règlements et les directives, distinctes des normes nationales, et qui forment un système juridique spécifique, propre à une organisation internationale régie par le droit international.

Compétences transverses

Méthodologie juridique

Le cours de méthodologie juridique a pour objectif d'initier les étudiants à l'exercice de la dissertation juridique.

— Deuxième semestre —

Droit privé

Droit civil 2 (droit des contrats et de la responsabilité civile)

Le cours sera consacré au droit des contrats et au droit de la responsabilité.

Le cours de droit des contrats est consacré principalement à la théorie générale du contrat, tant dans sa formation que dans ses effets à l'égard des parties et des tiers.

La responsabilité civile est l'obligation selon laquelle un individu est tenu de répondre de ses actions et de réparer le dommage causé à autrui en raison d'une mauvaise exécution ou non-exécution du contrat (responsabilité contractuelle), d'un fait volontaire ou non, ou de personnes ou de biens dont il est responsable (responsabilité extracontractuelle).

Droit pénal général

Le droit pénal général est la branche du droit qui détermine les éléments de l'infraction, ainsi que les conséquences d'une infraction au regard de la responsabilité pénale de l'agent et des sanctions dont le juge dispose pour réprimer le comportement fautif. Il est ainsi important de s'intéresser à la responsabilité pénale ainsi qu'aux causes d'irresponsabilité pénale et d'atténuation de la responsabilité pénale.

Droit du travail

Il sera étudié dans le cadre de ce cours les relations qui lient un employeur à un salarié en vertu d'un contrat de travail. En effet, le droit du travail encadre la formation, l'exécution et la rupture du contrat de travail.

Il s'agira également d'étudier les relations collectives de travail au sein d'une entreprise entre l'employeur, les salariés et les représentants du personnel. Le droit du travail vise aussi à garantir la défense des intérêts professionnels à travers la reconnaissance du droit de représentation des salariés (comité d'entreprise, délégués du personnel et syndical), du droit d'agir collectivement que ce soit pacifiquement par la voie des conventions collectives, ou bien par la voie de l'exercice du droit de grève.

Méthodologie juridique

Le cours de méthodologie juridique a pour objectif d'initier les étudiants à l'exercice de lecture et de compréhension des décisions de justice, ainsi qu'à l'approche générale du commentaire d'arrêt.

Droit public

Droit administratif

L'étude du droit administratif revient à s'intéresser à l'organisation administrative française : à savoir l'Etat, le département, la commune, les établissements publics, de même qu'à la justice administrative, aux recours contentieux et à la fonction publique.

Droit des collectivités territoriales

Il s'agit d'analyser la France comme un Etat unitaire décentralisé, en présentant les collectivités territoriales de la République à travers ses grands principes, comme le principe de libre administration des collectivités territoriales et l'étude des attributions et compétences locales

Stage d'initiation professionnelle, mémoire de recherche (travaux complémentaires facultatifs)

L'étudiant aura la possibilité d'effectuer un stage d'une durée d'au minimum 1 semaine et au maximum de deux semaines, en dehors des périodes d'enseignements, et ce avant la 1^{re} session d'examen du semestre 2.

Une convention de stage devra donc obligatoirement être signée entre les différentes parties concernées (l'étudiant, l'entreprise, le responsable pédagogique et le directeur de la composante).

A l'issue de son stage, l'étudiant devra remettre à une date arrêtée, un « rapport de stage » de 10 pages maximum, qui sera noté par le responsable pédagogique. L'épreuve étant facultative, la notation ne peut se manifester que par un rajout de points par le jury d'examen, sans préjudice pour l'étudiant qui s'est engagé pour réaliser le stage de perdre des points sur l'épreuve.

Pour les étudiants qui ne font pas le choix d'un stage, ils peuvent constituer un mémoire de recherche sur un sujet de droit privé ou de droit public, dirigé par un enseignant, de 10 pages maximum, qui sera noté par l'encadrant. Ces travaux sont facultatifs, à la discrétion de chacun. La notation est faite à l'identique de la note pour le rapport de stage.